

**FCP de droit français**  
**HSBC EURO EQUITY VOLATILITY**  
**FOCUSED**

Rapport annuel au 28 juin 2024

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>4</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>15</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>17</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>21</b>
Bilan Actif	22
Bilan Passif	23
Hors-Bilan	24
Comptes de Résultat	25
<b>Annexes</b>	<b>26</b>
Règles et méthodes comptables	27
Evolution de l'Actif Net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	44
Inventaire	46
Annexe SFDR	49

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays-Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance<sup>1</sup> ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle) contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB<sup>2</sup> ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Durant le premier trimestre 2024 (T1), l'économie américaine s'est révélée plus solide que prévu, ce qui a entraîné de fortes révisions haussières sur les prévisions de croissance en 2024<sup>3</sup> à 2.2% contre 1.2% fin décembre. Le dynamisme de la consommation des ménages et la baisse du taux d'épargne ont entretenu la demande, la résilience du marché de l'emploi, ainsi que la confiance du secteur privé. En Europe, les indicateurs avancés (enquêtes PMI, confiance des consommateurs) se sont améliorés, soutenus par le secteur des services, ce qui contraste avec la faiblesse du secteur industriel. Les risques de récession en zone euro se sont donc nettement atténués au T1, malgré une activité atone au T4 2023. En Europe, les économistes<sup>4</sup> tablent sur une quasi-stagnation de l'activité en 2024, tant au Royaume-Uni (0.3% contre 0.1% en 2023) qu'en zone euro (0.5% contre 0.4% en 2023). Dans les économies émergentes, l'Inde continue de surprendre favorablement, grâce au déploiement de ses infrastructures, et au dynamisme de la consommation et des exportations. En Chine, l'absence de reprise du secteur immobilier a entraîné de la part des autorités un renforcement des mesures de soutien (baisse des réserves obligatoires des banques, réduction des taux de crédit immobilier, mise en place d'un fonds de stabilisation). Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis n'ont pas empêché un redressement des indicateurs avancés (enquêtes PMI en amélioration ce trimestre). Le ralentissement de l'économie chinoise devrait se poursuivre, en douceur, avec une évolution du PIB attendue<sup>4</sup> de 4.6% en 2024 et 4.4% en 2025 (contre 5.2% en 2023). Dans un environnement économique relativement moins marqué par le risque de récession, les publications d'inflation ont évolué de manière contrastée, avec des surprises haussières aux Etats-Unis (3.5% en mars contre 3.4% attendu, et 3.4% en décembre), et baissières en zone euro (2.4% en mars contre 2.5% attendu, et 2.9% en décembre). Cependant aux Etats-Unis comme en zone euro, le point de résistance reste l'inflation hors énergie et alimentaire (en mars à 3.8% et 2.9% respectivement). Cette persistance résulte du dynamisme du secteur des services, et de la croissance des salaires dans un contexte d'amélioration de la productivité relativement faible, probablement en raison de plusieurs facteurs : rétention de main d'œuvre, baisse des heures travaillées, hausse de l'absentéisme, ou encore augmentation relative de la main d'œuvre généralement moins qualifiée. L'évolution de la productivité et des coûts salariaux unitaires, du fait de leur large impact sur les marges des entreprises influencent directement les prix. Ces indicateurs sont donc très surveillés pour diriger la politique monétaire et anticiper les évolutions des taux directeurs et des conditions financières.

Au second trimestre 2024 (T2), l'économie mondiale a poursuivi son redressement, marqué par des inflations plus élevées que prévu et les risques de divergences des politiques monétaires. L'inflation aux Etats-Unis a en effet de nouveau surpris à la hausse en mars à 3.5%, avant de refluer en avril (3.4%) et en mai (3.3%). L'inflation en zone euro s'est révélée plus persistante que prévu, avec une évolution entre 2.4% et 2.6% ce trimestre, dans un contexte de reprise économique. La croissance du PIB au T1 a en effet surpris favorablement en Europe et aux Etats-Unis, avec la poursuite d'une

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2024.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

hausse de la consommation des ménages. Les enquêtes des directeurs d'achat (PMI) de mars à mai ont signalé que la croissance de l'activité privée se poursuivrait en Europe, grâce à la dynamique des services et malgré les difficultés du secteur industriel. Les risques inflationnistes ont semblé plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe, car la demande américaine reste dynamique et supérieure à son potentiel, ce qui n'est pas le cas en Europe où les contraintes d'offre dominent. Aussi la Réserve Fédérale américaine a renouvelé des signaux de vigilance quant au démarrage de son cycle d'assouplissement monétaire, ce qui n'a pas manqué d'influencer les banques centrales des pays émergents qui subissent des risques sur leurs devises. L'inflation des pays émergents est en effet plus élevée que dans les pays développés, et les risques inflationnistes sont exacerbés dans un contexte d'incertitudes géopolitiques, de volatilité des prix du pétrole et du gaz, et de forte remontée des cours du blé et du cuivre. Enfin l'augmentation des anticipations de différentiels de taux des banques centrales ont en partie pesé sur les devises émergentes, ce qui a entretenu une inflation élevée via les prix des biens importés. En Chine, les publications économiques se sont révélées mitigées, avec une faiblesse de la demande intérieure et une inflation atone (0.2% en juin). Cependant, les autorités chinoises ont poursuivi leur soutien au secteur immobilier, notamment via des mesures macroprudentielles et la conversion des logements invendus en logements sociaux. La dynamique des exportations chinoises s'est maintenue au T2, malgré les tensions commerciales avec les Etats-Unis et les risques d'escalade, avec l'imposition de nouveaux droits de douane, notamment sur les véhicules électriques, panneaux solaires ou batteries lithium-ion.

## Panorama financier

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World\*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY<sup>4</sup> +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

Au premier trimestre 2024 (T1), la solidité de l'économie américaine a entretenu le revirement haussier des marchés d'actions amorcé le trimestre précédent (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t au T1 2024). La bourse américaine (MSCI\* Etats-Unis +10.4%) a surperformé l'indice mondial, ainsi que les places au Japon (+19.3%) et en zone euro (+10.3%). L'appétit pour le risque a été alimenté par des résultats d'entreprises généralement favorables et la diminution des craintes de récession. Cet environnement a également favorisé les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, notamment les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) qui ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). A l'inverse ce contexte n'a pas été aussi bénéfique aux bourses émergentes (MSCI EM +4.6%), et a pénalisé les marchés obligataires qui avaient intégré d'importantes anticipations d'assouplissements monétaires. Début janvier, les marchés anticipaient déjà des baisses de taux conséquentes sur l'année 2024, notamment pour la Réserve Fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) (environ 150 points de base), mais aussi pour les banques centrales d'Amérique latine. La dynamique plus forte que prévu de l'économie américaine, et la persistance de l'inflation ont entraîné un retournement de ces anticipations qui, fin mars, n'intégraient plus que des baisses de 75 points de base (pdb) pour la Fed, et 100 pdb pour la BCE. En conséquence, les taux souverains se sont fortement redressés au T1: +32pdb à 4.20% aux Etats-Unis, +27pdb à 2.30% en Allemagne, +39pdb

<sup>4</sup> Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

à 3.93% au Royaume-Uni, avec un mouvement similaire sur les places émergentes. Le report du cycle de baisses des taux de la Réserve fédérale a permis un différentiel de rendements favorable au dollar US (indice DXY<sup>6</sup> +3% au T1), notamment au détriment du yen japonais (-6.8% contre dollar US au T1) et du franc suisse (-6.7%). Le franc suisse a été pénalisé par les perspectives monétaires de la Banque Nationale Suisse (BNS). Son président a en effet suggéré en janvier que la BNS était moins favorable à un franc suisse fort. La BNS a ainsi été la première des banques centrales des économies développées à réduire son taux directeur dès mars, de 1.75% à 1.50%. Enfin, les tensions au Proche-Orient ont continué de soutenir les prix du baril de pétrole (WTI +16% à USD 83) et de l'or (+8% à USD 2230 l'once).

Le second trimestre 2024 (T2) a été essentiellement marqué par les incertitudes liées au cycle de baisses des taux américains, mais aussi par les développements politiques, notamment en France, ce qui a pénalisé les marchés obligataires. Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont ainsi continué de monter au T2 : +20pdb à 4.40% aux Etats-Unis et à 2.50% en Allemagne, ou +24pdb au Royaume-Uni à 4.17%. Cet environnement a favorisé la poursuite de l'appréciation du dollar US (indice DXY<sup>6</sup> +1.3% au T2), notamment au détriment du yen japonais (-5.9% contre dollar US au T2), du peso mexicain (-9.6%) ou du réal brésilien (-10.9%). Les développements politiques ont exacerbé les évolutions de marchés, avec un accueil favorable aux suites des élections en Afrique du Sud et en Inde, contrairement au Mexique. En France, la dissolution surprise du parlement au lendemain des résultats des élections au parlement européen, et le déclenchement d'élections législatives les 30 juin et 7 juillet ont entraîné un fort mouvement d'aversion pour le risque. Les marchés obligataires et boursiers ont pris la mesure des risques de dérapages des finances publiques, ainsi que des incertitudes sur le respect des règles budgétaires européennes. En conséquence, le rendement 10 ans de la dette française a bondi de 49pdb à 3.30%, ce qui a entraîné à la hausse les rendements de la dette des pays européens les plus risqués : +26pdb à 3.42% sur l'obligation d'Etat espagnole, et + 39pdb à 4.07% sur leur équivalent italien. Très liés au risque souverain, les titres financiers ont aussi été sanctionnés, ainsi que le marché de crédit high yield et les actions de la zone euro (MSCI eurozone -1.2% en variation trimestrielle t/t). Les incertitudes politiques ont pénalisé les marchés des actions au Brésil (-2.5% t/t) et surtout au Mexique (-7.5% t/t). A l'inverse, les indices boursiers ont poursuivi leur progression aux Etats-Unis (+4.0% t/t), au Royaume-Uni (+3.6%), ou en Inde (+10% t/t), et se sont redressés en Chine (+7% t/t) ou en Afrique du Sud (+8.5%).

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 29/06/2024.

## Politique de gestion

Sur la période, HSBC Euro Equity Volatility Focused a surperformé le marché de la zone euro (hors frais de gestion). Le Fonds a aussi fortement surperformé les actions de la zone euro à faible volatilité, représentées par le MSCI EMU Minimum Volatility. Le positionnement sectoriel n'a pas produit les effets escomptés. En effet, l'environnement de marché a été plus favorable aux secteurs cycliques et volatils. Ainsi, les sous-pondérations des semi-conducteurs et des bancaires ont pesé. Le premier a bénéficié de l'engouement autour de la thématique Intelligence Artificielle, le second a été soutenu par l'idée de taux d'intérêt plus élevés plus longtemps. Les surpondérations des secteurs défensifs tels que la consommation courante, les services aux collectivités et les services de télécommunication ont également généré des pertes. La surpondération des assureurs a cependant permis au Fonds de limiter ces pertes, le secteur ayant surperformé le marché. La sous-pondération du secteur automobile a aussi eu un effet positif sur la performance relative. Ces valeurs ont en effet été pénalisées par une baisse globale des volumes au premier semestre.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

Le choix de titres explique l'essentiel de la surperformance et a permis de compenser les effets négatifs du positionnement sectoriel. Dans la consommation discrétionnaire, les surpondérations d'Adidas et Hermes ont été payantes. Les deux sociétés ont été recherchées après des publications de résultats au-dessus des attentes au premier semestre et un relèvement des perspectives bénéficiaires pour 2024 pour Adidas. Dans la santé, la biotech belge UCB a atteint un plus haut historique et a bénéficié de relèvement de recommandations de plusieurs courtiers à la suite de résultats encourageants de son traitement contre le psoriasis. La société a également publié des résultats supérieurs aux attentes et un niveau de marge bien au-dessus des prévisions. La sous-pondération de l'allemand Bayer a également contribué à la surperformance, les investisseurs ont sanctionné la valeur en fin d'année après l'arrêt des essais d'un médicament anticoagulant en raison de l'absence d'effet. Dans l'automobile, la surpondération de Michelin a été payante, le pneumaticien français a enregistré la meilleure performance du secteur sur la période. Dans le secteur des services aux entreprises, les éditeurs professionnels RELX et Wolters Kluwer ont largement surperformé leurs pairs. En France, Publicis a aussi été recherché après avoir publié des résultats supérieurs aux attentes au dernier trimestre 2023. Les sous-pondérations de LVMH et Kering figurent parmi les meilleurs contributeurs, les acteurs du luxe ayant été mis sous pression après la publication d'une baisse de la rentabilité de Chanel au second trimestre 2024. Kering a aussi publié des ventes Gucci en net recul. En bas de classement, le spécialiste des semi-conducteurs ASML a bondi à la faveur de potentielles commandes supplémentaires de la part de son principal client, le taiwanais TSMC. Quant à Alstom, le marché a sanctionné la valeur au dernier trimestre 2023 lors de la publication de ses résultats et l'annonce d'une baisse du free cash-flow attendu.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 10.23% pour la Part A, de 11.04% pour la Part B, 11.09% pour la part I et de 11.91% pour la Part Z.

A titre de comparaison, l'indice de référence du Fonds a progressé de 11.61%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le Fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 91.50%

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

### Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Fonds.

La stratégie de gestion consiste à obtenir une volatilité réduite par rapport à un univers d'investissement et ainsi limiter les chocs de marché. Le choix de titres repose à la fois sur l'optimisation de cet univers afin de minimiser la volatilité attendue et sur une analyse qualitative des fondamentaux des entreprises.

L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier.

#### ✓ **Principaux risques importants**

Le Fonds encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du Fonds.

#### ✓ **Taux de rotation**

Taux de rotation du portefeuille : 15.47%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min (Achat val mob ; Vente Val mob)}}{AUM \text{ moyen}}$

#### ✓ **Gestion des conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

#### ✓ **Prêt de titres**

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## ✓ Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du Fonds ayant un objectif de surperformance dans la durée.

## Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

### ➤ Le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.

La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scénarios de performances ont été actualisés dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

### ➤ Le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Mise à jour de la documentation réglementaire avec les modifications suivantes :

- ✓ Mise à jour de l'objectif de gestion du Fonds qui concilie désormais performance économique et prise en compte des critères E.S.G (Environnemental, Sociale et Gouvernance).
- ✓ Passage du Fonds en article 8 au sens du règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019).
- ✓ Adoption de l'approche extra-financière retenue est qualifiée « non significativement engageante » au sens de la position-recommandation 2020-03 de l'AMF.

### ➤ Le 31 janvier 2024

Mise à jour de la documentation réglementaire avec les modifications suivantes :

Le changement concerne une mise à jour en matière de présentation de l'objectif de gestion, conformément à la position-recommandation 2020-03.

Le Fonds ne présente plus un double objectif de gestion (financier et extra financier) dans les DIC.

L'objectif de gestion fait également l'objet d'une mise à jour sur le prospectus, afin de refléter une description de l'objectif de gestion identique sur les deux supports d'information.

Les aspects ESG restent décrits dans la partie « Stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR.

### ➤ Le 6 juin 2024

Mise à jour de la documentation réglementaire avec les modifications suivantes :

- ✓ Homogénéisation de la rédaction des DIC (relevant de l'article 8 SFDR et de la catégorie 1 AMF « communication centrale ») suite aux recommandations émises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de son contrôle SPOT relatif au respect des engagements extra-financiers contractuels des sociétés de gestion de portefeuille.
- ✓ Information sur les politiques relative à l'investissement responsable du Groupe HSBC. (politique charbon et politique énergétique) a été précisée dans le prospectus et l'annexe SFDR.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	2023				total €
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

## Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que « *le droit de l'Union s'oppose à la réglementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résident en France* ».

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion du Fonds, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des porteurs de parts en procédant à des réclamations pour le compte du Fonds lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux porteurs de parts. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations est : Néant.

La situation n'a pas évolué depuis la précédente clôture.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE PART Z	4 981 552,66	2 065 607,40
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	68 241,72	6 218 287,75
PUBLICIS GROUPE SA	544 445,62	4 654 677,28
VEOLIA ENVIRONNEMENT	356 926,20	4 432 778,30
STMICROELECTRONICS NV	3 945 861,06	812 874,77
SAP SE	356 321,32	4 140 195,41
SAFRAN SA	61 235,20	4 428 564,83
RELX PLC	323 800,34	3 802 254,24
AIR LIQUIDE SA	393 019,90	3 717 824,72
SCOR SE		3 933 704,90

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les  
comptes annuels**



## HSBC Euro Equity Volatility Focused

Exercice clos le 28 juin 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Euro Equity Volatility Focused,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Euro Equity Volatility Focused constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2024.10.17 16:44:07 +02'00'

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Comptes Annuels

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Bilan Actif

Bilan Actif au 28/06/2024

Portefeuille : 249024 HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	28/06/2024	30/06/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>181 376 107,13</b>	<b>238 547 889,11</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>178 359 949,59</b>	<b>238 450 599,11</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	178 359 949,59	238 450 599,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 997 302,54</b>	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 997 302,54	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>18 855,00</b>	<b>97 290,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 855,00	97 290,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>3 622 216,59</b>	<b>871 816,95</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 622 216,59	871 816,95
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 170 481,03</b>	<b>14 214 254,15</b>
Liquidités	2 170 481,03	14 214 254,15
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>187 168 804,75</b>	<b>253 633 960,21</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Bilan Passif

Bilan Passif au 28/06/2024

Portefeuille : 249024 HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	28/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	160 681 593,54	248 074 141,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	19 157 654,86	-254 019,43
Résultat de l'exercice (a,b)	4 051 017,70	5 190 931,81
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>183 890 266,10</b>	<b>253 011 053,73</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>18 855,00</b>	<b>97 290,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	18 855,00	97 290,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 855,00	97 290,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>3 259 677,38</b>	<b>525 610,55</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 259 677,38	525 610,55
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>6,27</b>	<b>5,93</b>
Concours bancaires courants	6,27	5,93
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>187 168 804,75</b>	<b>253 633 960,21</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 28/06/2024

Portefeuille : 249024 HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	28/06/2024	30/06/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0924	2 758 560,00	
EURO STOXX 50 0923		6 109 260,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 28/06/2024

Portefeuille : 249024 HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	279 203,81	198 338,39
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 133 959,50	6 838 180,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>6 413 163,31</b>	<b>7 036 518,96</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	0,78	11 880,40
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,78</b>	<b>11 880,40</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>6 413 162,53</b>	<b>7 024 638,56</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 844 344,41	1 954 273,52
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 568 818,12</b>	<b>5 070 365,04</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-517 800,42	120 566,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>4 051 017,70</b>	<b>5 190 931,81</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## Annexes

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### 1. Instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

#### ▪ Valeurs mobilières

- pour les valeurs mobilières françaises cotées :

Les actions sont valorisées sur la base du cours de clôture de bourse du jour de valorisation. Les obligations sont valorisées sur la base du prix de clôture du jour de valorisation ; en fonction de la liquidité de chaque titre, ce prix sera soit un cours de bourse, soit un prix recueilli auprès d'un contributeur ou d'une moyenne de contributeurs.

- pour les valeurs mobilières étrangères cotées :

Les actions sont valorisées sur la base du cours de clôture de bourse du jour de valorisation. Les obligations sont valorisées sur la base du prix de clôture du jour de valorisation ; en fonction de la liquidité de chaque titre, ce prix sera soit un cours de bourse, soit un prix recueilli auprès d'un contributeur ou d'une moyenne de contributeurs.

#### ▪ Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur déterminée sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché ; à l'exception des titres de créances négociables à taux révisables ne présentant de sensibilité particulière au marché.

## ▪OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

## ▪Acquisitions / Cessions temporaires de titres

Les titres pris en pension sont évalués selon les conditions du contrat, en conformité avec la réglementation en vigueur.

## ▪Devises

La source retenue est la Banque Centrale Européenne (ou WMCO : fixing devises Londres 15 heures GMT) au jour de l'évaluation.

## ▪Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collateral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## 2. Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les opérations sur les marchés à terme fermes sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles au cours de clôture.

Les opérations de change à terme de devises d'une durée supérieure à trois mois sont évaluées par actualisation des montants d'engagement sur la base de courbes de taux constituées linéairement dans chaque devise de négociation.

Les opérations de change à terme de devises d'une durée inférieure à trois mois sont évaluées par amortissement du report/déport constaté le jour de la négociation.

## 3. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Ces titres sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion du FCP. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière*	Actif net	Part A : 1.50% TTC maximum Part I : 0.75% TTC maximum Part Z : néant Part B : 0.75% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services **	Actif net	0.30% TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs***
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

\*Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM

\*\* Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## II. Frais d'information clients et distributeurs :

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

## III. Frais des données :

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.

## IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) ;
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.

## V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

\*\*\* L'OPCVM investit en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%.

### **Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :**

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### **Swing pricing**

#### Mécanisme de Swing Pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Fonds dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le Fonds.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative du Fonds, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 28/06/2024

Portefeuille : 249024 HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	28/06/2024	30/06/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>253 011 053,73</b>	<b>203 212 886,20</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	33 493 454,31	58 547 888,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-129 365 626,43	-44 218 182,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28 978 241,80	3 611 636,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 078 536,70	-5 789 937,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 323 675,00	1 980 870,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-263 007,50	-97 925,00
Frais de transactions	-89 830,51	-74 039,06
Différences de change	22 180,81	21 481,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 594 011,53	30 537 978,32
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	29 002 748,32	31 596 759,85
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-31 596 759,85	-1 058 781,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-116 145,00	208 030,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-18 855,00	97 290,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-97 290,00	110 740,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 568 818,12	5 070 365,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>183 890 266,10</b>	<b>253 011 053,73</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	2 758 560,00	1,50
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>2 758 560,00</b>	<b>1,50</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 170 481,03	1,18
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6,27	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 170 481,03	1,18								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		6,27								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	13 948,96	0,01	12 111,81	0,01	490,15		1,00	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers							6,27	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	3 220 133,10
	Dépôts de garantie en espèces	192 929,00
	Coupons et dividendes en espèces	209 154,49
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>3 622 216,59</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	2 863 190,56
	Frais de gestion fixe	396 486,82
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 259 677,38</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>362 539,21</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	16 213,44	4 499 826,76
Parts rachetées durant l'exercice	-288 014,39	-84 455 796,42
Solde net des souscriptions/rachats	-271 800,95	-79 955 969,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	161 821,01	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	280,909	34 332,07
Parts rachetées durant l'exercice	-5 637,340	-801 405,03
Solde net des souscriptions/rachats	-5 356,431	-767 072,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 472,752	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,417	279 732,95
Parts rachetées durant l'exercice	-2,850	-1 842 913,79
Solde net des souscriptions/rachats	-2,433	-1 563 180,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36,132	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	20 438,834	28 679 562,53
Parts rachetées durant l'exercice	-30 004,165	-42 265 511,19
Solde net des souscriptions/rachats	-9 565,331	-13 585 948,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 184,968	

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 606 731,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 113,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	192 557,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	37 941,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

|

## **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 997 302,54
Instruments financiers à terme	FR0013229432	HSBC MONETAIRE PART Z	2 997 302,54
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 997 302,54</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	4 051 017,70	5 190 931,81
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>4 051 017,70</b>	<b>5 190 931,81</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	609 716,32	1 566 425,20
<b>Total</b>	<b>609 716,32</b>	<b>1 566 425,20</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 780,69	20 011,37
<b>Total</b>	<b>6 780,69</b>	<b>20 011,37</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	506 157,55	503 478,45
<b>Total</b>	<b>506 157,55</b>	<b>503 478,45</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 928 363,14	3 101 016,79
<b>Total</b>	<b>2 928 363,14</b>	<b>3 101 016,79</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 157 654,86	-254 019,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>19 157 654,86</b>	<b>-254 019,43</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 988 942,77	-154 638,49
<b>Total</b>	<b>4 988 942,77</b>	<b>-154 638,49</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	35 867,41	-1 271,24
<b>Total</b>	<b>35 867,41</b>	<b>-1 271,24</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 677 383,79	-31 940,59
<b>Total</b>	<b>2 677 383,79</b>	<b>-31 940,59</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	11 455 460,89	-66 169,11
<b>Total</b>	<b>11 455 460,89</b>	<b>-66 169,11</b>

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>142 839 299,16</b>	<b>247 069 538,94</b>	<b>203 212 886,20</b>	<b>253 011 053,73</b>	<b>183 890 266,10</b>
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A en EUR</b>					
Actif net	80 594 601,44	128 716 562,31	112 708 735,22	116 121 968,79	47 768 504,59
Nombre de titres	378 417,63	497 927,38	483 296,27	433 621,96	161 821,01
Valeur liquidative unitaire	212,97	258,50	233,20	267,79	295,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,18	3,60	7,52	-0,35	30,83
Capitalisation unitaire sur résultat	0,42	3,16	3,08	3,61	3,76
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B en EUR</b>					
Actif net	113 260,82	161 065,78	124 081,46	981 034,80	344 039,81
Nombre de titres	1 161,596	1 351,284	1 145,394	7 829,183	2 472,752
Valeur liquidative unitaire	97,50	119,19	108,33	125,30	139,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	1,65	3,47	-0,16	14,50
Capitalisation unitaire sur résultat	0,95	2,25	2,32	2,55	2,74
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I en EUR</b>					
Actif net	14 481 786,21	23 030 419,70	20 125 309,36	24 678 448,56	25 685 018,19
Nombre de titres	29,116	37,856	36,393	38,565	36,132
Valeur liquidative unitaire	497 382,40	608 369,07	552 999,46	639 918,28	710 866,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	416,41	8 456,26	17 762,24	-828,22	74 100,07
Capitalisation unitaire sur résultat	4 904,00	11 507,12	11 893,76	13 055,32	14 008,56

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z en EUR</b>					
Actif net	47 649 650,69	95 161 491,15	70 254 760,16	111 229 601,58	110 092 703,51
Nombre de titres	46 641,294	75 589,369	60 934,765	82 750,299	73 184,968
Valeur liquidative unitaire	1 021,61	1 258,92	1 152,95	1 344,15	1 504,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,80	17,45	36,87	-0,79	156,52
Capitalisation unitaire sur résultat	18,02	32,14	34,27	37,47	40,01

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	18 396	4 102 308,00	2,23
ALLIANZ SE-REG	EUR	18 172	4 715 634,00	2,56
BASF SE	EUR	50 439	2 279 086,22	1,24
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	88 528	3 345 473,12	1,82
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	235 692	5 534 048,16	3,01
FRESENIUS MEDICAL	EUR	60 697	2 170 524,72	1,18
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	42 542	3 540 345,24	1,93
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	75 486	2 589 547,23	1,41
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	10 874	5 078 158,00	2,76
SAP SE	EUR	35 064	6 645 329,28	3,61
VONOVIA SE	EUR	107 192	2 845 947,60	1,55
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>42 846 401,57</b>	<b>23,30</b>
<b>BELGIQUE</b>				
AGEAS	EUR	69 445	2 963 912,60	1,61
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 963 912,60</b>	<b>1,61</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AENA SME SA	EUR	19 005	3 572 940,00	1,94
ENDESA SA	EUR	102 426	1 796 039,91	0,98
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	137 615	1 081 653,90	0,59
IBERDROLA SA	EUR	354 535	4 295 191,53	2,34
INDITEX	EUR	68 758	3 187 620,88	1,73
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	164 864	2 690 580,48	1,46
REPSOL	EUR	276 332	4 071 752,02	2,22
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>20 695 778,72</b>	<b>11,26</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	70 493	3 019 920,12	1,64
KONE OY B NEW	EUR	59 809	2 756 596,81	1,49
SAMPO PLC	EUR	70 853	2 841 205,30	1,55
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>8 617 722,23</b>	<b>4,68</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE SA	EUR	23 144	3 732 664,32	2,03
ALSTOM	EUR	145 850	2 289 845,00	1,25
AXA	EUR	121 008	3 699 214,56	2,01
CAPGEMINI SE	EUR	20 496	3 806 107,20	2,07
DANONE	EUR	56 739	3 238 662,12	1,76
ESSILORLUXOTTICA	EUR	25 478	5 126 173,60	2,79
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 325	4 975 500,00	2,71
LEGRAND SA	EUR	43 017	3 985 094,88	2,16

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 690	4 060 384,00	2,21
MICHELIN (CGDE)	EUR	125 580	4 534 693,80	2,47
ORANGE	EUR	260 850	2 439 990,90	1,32
PERNOD RICARD	EUR	18 837	2 386 647,90	1,29
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	33 205	3 299 912,90	1,79
SAINT-GOBAIN	EUR	61 425	4 460 683,50	2,43
SANOFI	EUR	45 322	4 076 260,68	2,22
SR TELEPERFORMANCE	EUR	14 379	1 414 030,86	0,77
THALES	EUR	28 750	4 298 125,00	2,34
TOTALENERGIES SE	EUR	73 393	4 574 585,69	2,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	77 572	2 165 810,24	1,18
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>68 564 387,15</b>	<b>37,29</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	41 722	3 156 269,30	1,72
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>3 156 269,30</b>	<b>1,72</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
HEINEKEN	EUR	46 100	4 162 830,00	2,27
ING GROEP NV	EUR	322 896	5 154 065,95	2,80
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	150 908	4 163 551,72	2,26
NN GROUP NV	EUR	83 887	3 644 890,15	1,99
WOLTERS KLUWER	EUR	33 593	5 200 196,40	2,82
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>22 325 534,22</b>	<b>12,14</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
RELX PLC	EUR	99 305	4 266 142,80	2,32
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>4 266 142,80</b>	<b>2,32</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	21 366	2 256 249,60	1,23
STMICROELECTRONICS NV	EUR	72 360	2 667 551,40	1,44
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>4 923 801,00</b>	<b>2,67</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>178 359 949,59</b>	<b>96,99</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>178 359 949,59</b>	<b>96,99</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONETAIRE PART Z	EUR	2 900	2 997 302,54	1,63
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 997 302,54</b>	<b>1,63</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 997 302,54</b>	<b>1,63</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 997 302,54</b>	<b>1,63</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				

# FCP HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EURO STOXX 50 0924	EUR	56	-18 855,00	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-18 855,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-18 855,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-18 855,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appel Marge CACEIS	EUR	18 855	18 855,00	0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>18 855,00</b>	<b>0,01</b>
<b>Créances</b>			<b>3 622 216,59</b>	<b>1,97</b>
<b>Dettes</b>			<b>-3 259 677,38</b>	<b>-1,77</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 170 474,76</b>	<b>1,18</b>
<b>Actif net</b>			<b>183 890 266,10</b>	<b>100,00</b>

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	EUR	2 472,752	139,13
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	EUR	73 184,968	1 504,30
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	EUR	161 821,01	295,19
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	EUR	36,132	710 866,21

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Dénomination du produit:** HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

**Identifiant d'entité juridique:** 969500EBG18Q3B42I976

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

<b>Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?</b>	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental: _%</b>  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif social: _%</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 40.7% d'investissements durables  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> ayant un objectif social  <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables.</b>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

**Les indicateurs de durabilité**

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant majoritairement sur des actions cotées dans les pays de l'Union Monétaire Européenne. L'approche extra-financière consiste à améliorer la note ESG du portefeuille par rapport à la note ESG de l'indice MSCI EMU. La note ESG est calculée comme une moyenne pondérée des notes MSCI EMU attribuées aux émetteurs des investissements du portefeuille. A cette fin, les éléments considérés pour établir les notes E.S.G peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- les facteurs environnementaux et sociaux, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain, qui peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière et l'évaluation d'un émetteur.
- des pratiques de gouvernance d'entreprise qui protègent les intérêts des investisseurs minoritaires et favorisent la création de valeur durable à long terme.

De plus, le fonds s'engage à :

- Exclure des titres d'émetteurs impliqués dans des activités dites « exclues ». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement,
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le fonds est géré activement et vise à participer, sur la période de placement recommandée, aux marchés actions cotées dans les pays membres de l'Union Monétaire Européenne tout en recherchant une volatilité inférieure à ces marchés.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

<b>Indicateur</b>	<b>Fonds</b>	<b>Indice de référence</b>
ESG Score	6.41	6.22
3. Intensité des émissions de GES des entreprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	116.48	108.86
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%
13. La diversité de genre au sein du Conseil d'Administration	42.98%	41.67%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 30 Juin 2024, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 30 Juin 2024. Le fonds a transitionné vers la classification SFDR Article 8 le 1er décembre 2023.

Indice de référence - MSCI EMU

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables du fonds sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” aux objectifs environnementaux ou sociaux s’applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d’investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en considération de tous les principaux impacts négatifs (PAI) obligatoires. Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre.

HSBC fait appel à des prestataires externes pour identifier les entreprises et les gouvernements présentant de mauvais antécédents en matière de gestion des risques ESG.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Le fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Le fonds vise à l'amélioration de la note E.S.G. (Environnement/Social/Gouvernance) du portefeuille par rapport à la note E.S.G. de l'indice MSCI EMU.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en compte par le fonds :

- Intensité de gaz à effet de serre : indicateur relatif à l'environnement, induite notamment par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO<sub>2</sub> ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.
- Violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Mixité au sein du conseil d'administration : indicateur relatif à la gouvernance, le gérant cherche à privilégier les émetteurs publiant de bons indicateurs dans ce domaine relativement à l'ensemble des émetteurs du même secteur.
- Exposition à des armes controversées.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 30/06/2024

<b>Investissements les plus importants</b>	<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>	<b>Pays</b>
SAP SE	Technologies de l'Information	3,24%	Allemagne
Deutsche Telekom AG	Services de Télécommunication	2,80%	Allemagne
Hermes International SCA	Consommation Discrétionnaire	2,78%	France
EssilorLuxottica SA	Santé	2,67%	France
Air Liquide SA	Matériaux	2,61%	France
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	2,55%	France
ING Groep NV	Finance	2,51%	Pays-Bas
TotalEnergies SE	Énergie	2,49%	France
Allianz SE	Finance	2,48%	Allemagne
Wolters Kluwer N.V.	Industrie	2,48%	Pays-Bas
Munich Reinsurance Company	Finance	2,45%	Allemagne
RELX PLC	Industrie	2,32%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Koninklijke Ahold Delhaize N.V.	Biens de Consommation de Base	2,31%	Pays-Bas
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Consommation Discrétionnaire	2,31%	France
Cie Generale des Etablissements Michelin SA	Consommation Discrétionnaire	2,27%	France

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus



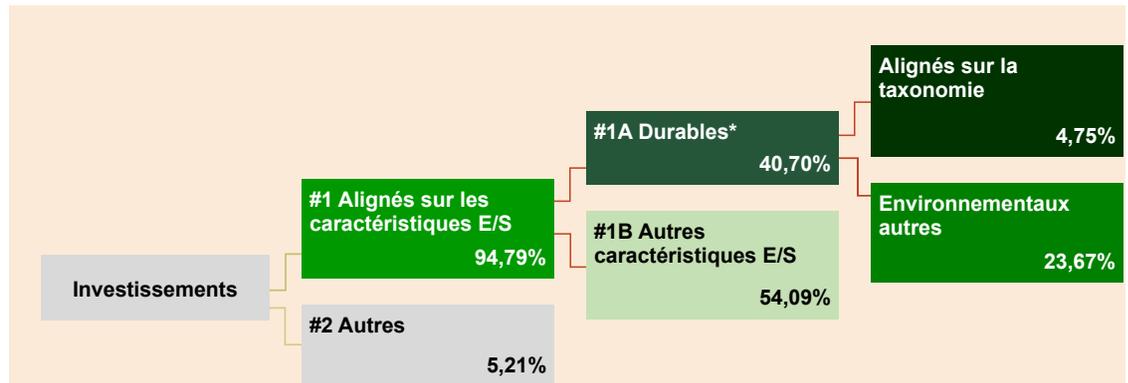
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 40,70%.

### L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

\* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Industrie	18.88%
Finance	14.08%
Biens de Consommation de Base	12.12%
Consommation Discrétionnaire	10.81%
Santé	7.97%
Services de Télécommunication	7.81%
Services aux Collectivités	6.71%
<i>Électricité</i>	<i>4.58%</i>
<i>Compagnies aux activités diversifiées</i>	<i>2.12%</i>
Technologies de l'Information	6.51%
Matériaux	5.46%
Énergie	4.58%
<i>Gaz et Pétrole intégrés</i>	<i>4.58%</i>
Liquidités et produits dérivés	3.60%
Immobilier	1.47%
Autres	0.00%
Total	100.00%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds prend en considération un PAI environnemental.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? <sup>1</sup>

Oui:  Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

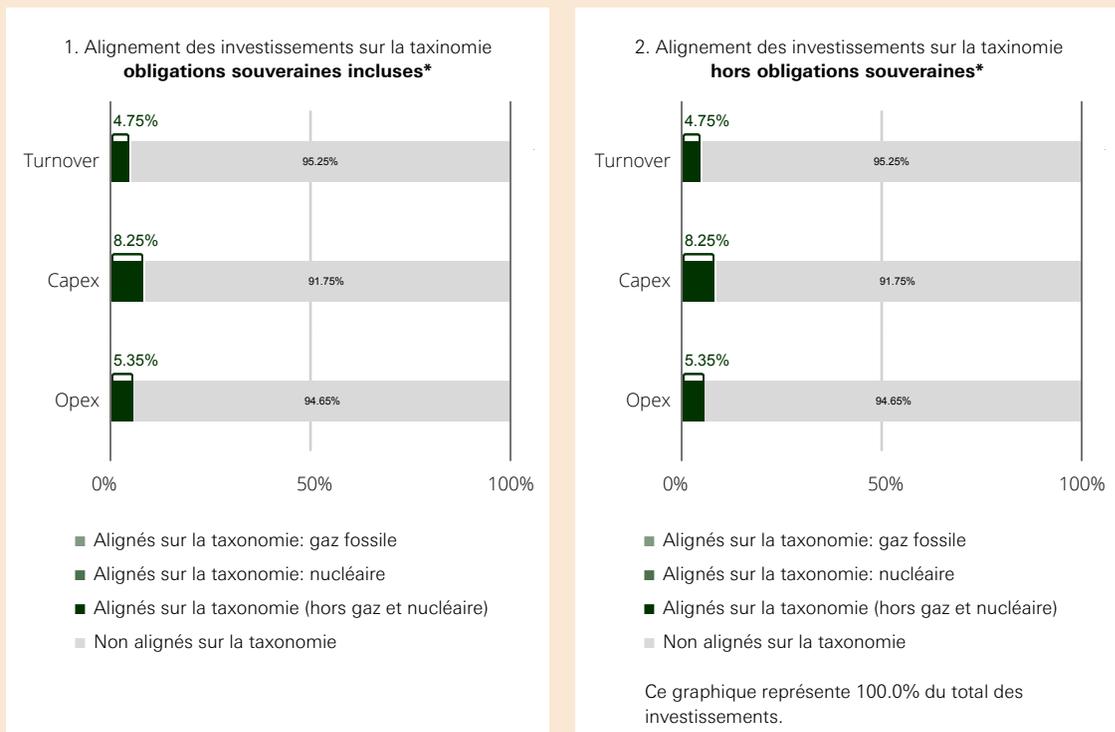
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements (CAPEX)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,02% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 3,12%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Indicateur	2023-2024	2022-2023
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	N/A	No Data
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	N/A	Available
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	4,75%	
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	95,25%	
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0,00%	
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	N/A	
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	8,25%	
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	91,75%	
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	N/A	
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	N/A	
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	5,35%	
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	94,65%	

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non Applicable

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Non Applicable

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

Le fonds détenait des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?**

En plus de son objectif de réduction de la volatilité du marché, le fonds a pour objectif l'amélioration du score ESG global du portefeuille par rapport à son indice de référence. Nous avons ainsi initié des positions sur des valeurs telles qu' Infineon ou STMicroelectronics qui ont vu leurs notes ESG s'améliorer. Nous avons également débouclé des positions sur des valeurs affichant des notes relativement faibles telles que Safran et UCB. La prise en compte de l'intensité carbone des valeurs détenues en portefeuille fait également l'objet d'une attention particulière. Ainsi , à titre d'exemple, les positions sur les valeurs françaises Air Liquide et Veolia ont été réduites car ayant un impact négatif sur le niveau d'intensité carbone global du fonds.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

L'indicateur de référence utilisé n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.